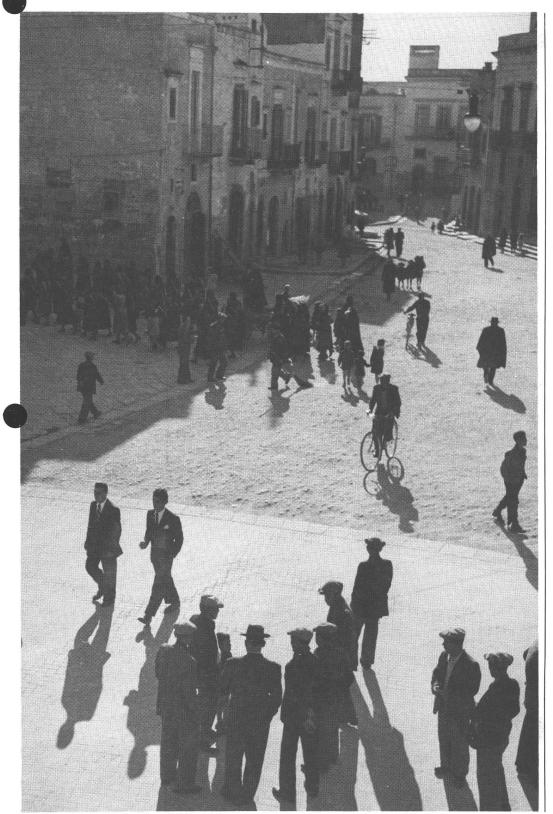


# **EUR** info

Bulletin mensuel du Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique Commission des Communautés Européennes, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles

Juillet 1987, nº 118



## Le défi régional

Régions agricoles défavorisées ou zones de vieilles industries en déclin, régions périphériques loin des grands centres de prospérité ... le dernier élargissement a considérablement accru les inégalités de développement régional dans la Communauté. Inscrit dans l'Acte Unique, le renforcement de la cohésion économique et sociale et donc des efforts consacrés aux régions pauvres, est aussi indispensable pour que cellesci ne soient pas exclues de la réalisation du grand marché intérieur d'ici à 1992.

En mai 1987, la Commission européenne a proposé de

doubler les aides communautaires au développement régional tout en recherchant une plus grande concentration géographique et une meilleure cohérence des priorités, notamment avec les autres politiques de la Communauté. Mais le succès de ces efforts dé-pendra autant, sinon plus, du dynamisme des entrepreneurs, des responsables sur le terrain, que des aides financières elles-même. C'est pourquoi, au lieu de financer des actions ponctuelles telles que des projets d'infrastruc-ture, la Communauté devrait de plus en plus s'orienter vers le rôle d'un catalysateur pour mobiliser ces énergies locales.

## Dans ce numéro

Dossier : L'Europe des régions

- 2 Défis de la politique régionale
- 3 La recherche d'une cohérence
- 5 Le FEDER en Belgique
- 6 Italie
- 7 France Grèce
- 8 Royaume-Uni
- 9 Espagne
- 10 Hittorf
- 11 Burkina Faso
- 12 Erasmus TV

## Les défis de la politique régionale

L'article 130 de l'Acte unique européen appelle au renforcement de la cohésion économique et sociale de la Communauté. Cela implique, en particulier, la réduction des disparités régionales résultant notamment de problèmes de retard de développement et de déclin industriel. Mais l'objectif simultané de la réalisation du marché unique en 1992 risque de faire surgir certains antagonismes entre division du travail et allocation spontanée des facteurs de production d'une part et répar-tition équilibrée des hommes et des activités dans l'espace d'autre part. La politique régionale, audelà de son objectif propre, est ainsi indispensable pour le succès du grand marché intérieur.

Régions en retard de développement

Avec le dernier élargissement, les disparités régionales au niveau de la production, de l'emploi et de la dotation en infrastructures se sont à nouveau aggravées. On observe ainsi une augmentation de:

 12 à 13 % du nombre des personnes occupées et du volume de la production.

tion,
— 18 % du nombre d'habitants.

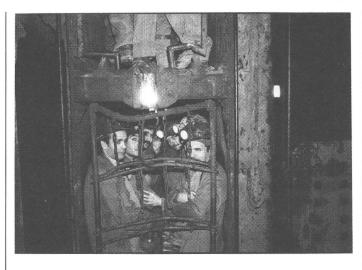
 30 % environ du nombre des chômeurs et

— 36 % du nombre de personnes encore occupées dans l'agriculture.

Le revenu par habitant au Portugal se situe à la moitié et en Espagne au trois quarts du niveau moyen de la Communauté. Dans aucune des régions des deux nouveaux Etats membres, le revenu n'atteint le niveau moyen de la Communauté élargie.

De profondes différences existent aussi dans le domaine de l'emploi. Ainsi, en Espagne, le taux de chômage atteint presque le double du taux moyen de la Communauté; un jeune sur deux est sans travail.

Pour les perspectives d'avenir, l'évolution démo-



graphique est d'une grande importance. Celle-ci est très différente d'une région à l'autre. Pour l'ensemble de la Communauté, le nombre d'habitants se stabilisera au cours de la prochaine décennie. Par contre, dans les régions en retard de développement, la population continuera à augmenter fortement. Compte tenu d'une proportion élevée de jeunes, le nombre de personnes actives dans les régions de l'Irlande, du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce ainsi que du Sud de l'Italie, augmentera d'environ 1 % par an. Or, ces régions ne représentent aujourd'hui qu'un quart de la population active, mais déjà un tiers des chômeurs.

Régions industrielles en déclin

Le deuxième problème résulte de la crise de certains secteurs tels que le charbon, la sidérurgie, la construction navale et l'industrie textile, dont les emplois sont souvent caractérisés par une forte concentration géographique. En plus, il arrive que les problèmes de plusieurs secteurs se cumulent dans une même région. Rien que dans la sidérurgie, plus de 350.000 emplois ont été perdus au cours des dix dernières années. A titre d'exemple, ceci représente la perte d'un tiers des emplois en R.F.A., de la moitié en Belgique et de deux tiers au Royaume-Uni.

Marché unique

L'achèvement du grand marché intérieur vise la suppression des obstacles physiques, techniques et fiscaux qui subsistent encore entre les Etats membres. Il contribuera sans doute à donner de nouvelles impulsions dynamiques, propices à la croissance. La réalisation du marché intérieur est donc un élément clé pour la convergence économique à l'intérieur de la Communauté.

Il se pourrait cependant que les régions faibles ne puissent pas réagir à ce changement avec le dynamisme souhaitable, ou en d'autres termes que la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux profite en premier lieu aux régions les mieux placées et les plus attractives. Il importe donc de veiller à ce que l'écart de développement entre régions riches et faibles ne s'accentue pas mais soit, au contraire, atténué.

Révision du FEDER

C'est pour répondre au double défi de l'aggravation des disparités régionales et de la réalisation du marché intérieur que l'Acte unique européen prévoit une révision des Fonds structurels, et notamment du FEDER. Afin de concentrer les efforts, la

Commission a fixé, dans une communication au Conseil du 15 février 1987 un nombre limité d'objectife pour ces Fonds, à savoir l'ajustement des économies régionales marquées par un retard structurel en vue de leur intégration dans l'espace communautaire, la reconversion des régions industrielles en déclin, la lutte contre le chômage de longue durée, l'encouragement de l'insertion professionnelle des jeunes et l'adaptation des structures agricoles. Le FEDER est appelé à contribuer à la réalisation des deux premiers objectifs.

En privilégiant ces cinq objectifs et par le biais d'un doublement des Fonds d'ici 1992, les aides à finalité structurelle devront atteindre le seuil d'efficacité nécessaire. Ils devront conforter les politiques macro-économiques de croissance requises par la co-

sance requises par la cohésion.

Une concentration tangible des ressources budgétaires est prévue sur le pla géographique. Au stade actuel des travaux, ceci signifie que seront éligibles, en tant que régions en retard de développement, la totalité du territoire du Por-

tugal, de l'Irlande et de la Grèce, certaines régions d'Espagne et du Sud de l'Italie, l'Irlande du Nord et les départements français

d'Outre-mer.

En ce qui concerne les régions frappées par le déclin industriel, tous les Etats membres entrent en considération, les régions en crise ne pouvant pas être déterminées a priori. Il s'agit ici de marquer avant tout la présence communautaire en favorisant les investissements des entreprises et de créer ainsi des emplois alternatifs.

Programmes pluriannuels

Les interventions du FE-DER s'inscriront à l'avenir à l'intérieur de progamme communautaires d'appui au développement ou à la reconversion. De caractère pluriannuel, ces programmes seront concus à

# Une politique à la recherche de sa cohérence

partir des propositions initialement formulées par les utorités nationales ou réionales. L'expérience des "programmes de développement régional" qui ont été élaborés au fil des dernières années sera ainsi approfondie de manière à ce que les objectifs structurels des régions soient confrontés avec des priorités communautaires pour aboutir à des accords contractuels entre la Communauté, les Etats membres et les régions concernées

Le développement économique implique en effet la participation active des pouvoirs régionaux et locaux, qui seule peut permettre à la politique régionale de remplir sa fonction d'intégration politique. Un dialogue plus approfondi doit donc s'instaurer entre la Commission, les Etats membres et les régions. Il s'impose encore pour une autre raison.

Compte tenu de la limitaon des crédits disponiles, l'efficacité de leur utilisation dépend largement de la coordination entre les politiques régionales, nationales et communautaires. Elles doivent aller dans le même sens, étant donné le poids beaucoup plus important des moyens mis en œuvre au niveau des Etats membres. Attendu que les aides régionales nationales atteignent un volume vingt fois plus grand que la dotation du EDER (actuellement 3,34 milliards d'Ecus), il est indispensable d'éviter toute contradiction entre les objectifs respectifs. Telles sont en auelaues

mots, les principales orientations dans le domaine de la politique régionale. La croissance des années 60 avait engendré un processus de convergence entre les pays et les régions, processus interrompu par la crise économique. Retrouver la dynamique nécesaire pour relancer la bnvergence et favoriser l'évolution harmonieuse de l'ensemble de la Communauté est une des grandes ambitions de l'Acte unique européen.

En créant, en 1975, le Fonds européen de développement régional (FE-DER), on peut se demander si les Etats membres ont voulu se doter d'une véritable politique régionale communautaire. Certes, les ressources du Fonds, depuis 1979, de l'ordre de 7 % du budget communautaire, n'ont pas été négligables : plus de 600 milliards de FB en dix ans. Mais le Feder semble plus avoir joué le rôle d'une caisse de transfert entre pays riches et pauvres de la Communauté, que celui d'un instrument pour rendre tant soit peu cohérentes les politiques régio-nales des Etats membres. Dés 1981, la Commission européenne a cherché à rémédier à cette situation, non sans rencontrer de fortes résistances. Une première réforme du fonctionnement de Feder a ainsi été adoptée en 1984. Sa nouvelle révision permettra-t-elle de parachever ses efforts pour que la Communauté se dote enfin d'une stratégie de développement régional digne de ce

Concentration géographique

Les disparités régionales s'étant fortement accrues avec le dernier élargissement, la Commission propose donc non seulement de doubler la dotation du Fonds régional d'ici à 1992 mais aussi de concentrer ses interventions sur les régions les "plus marquées par un retard structurel" Actuellement, près de 70 % du territoire de la Communauté et 40 % de sa population peuvent bénéficier du Feder : une telle dispersion ne favorise évidement pas l'efficacité de ses interventions! En fait, toutes les régions qui ont droit à des aides à finalité régionale de la part de leurs gouvernements peuvent obtenir des concours du Feder. Par le biais de la politique de concurrence, la Commission a cependant son mot à dire sur la délimitation de ces régions et la part d'aides nationales à l'investissement (15 à 20 % maximum en Belgique) qui peut y être accordée. Ainsi, certaines zones belges, notamment en Flandre, ont été exclues de la liste des régions aidées, par une décision de la Commission, en 1982. D'autre part, les ressources du Feder sont réparties par pays, selon un système de quotas et, depuis 1985, de fourchettes : la Belgique peut ainsi recevoir entre 0,9 et 1,2 % des aides totales du Fonds. Cinq pays ont obtenu les neuf dixième des aides, avec en tête, l'Italie (37 %) et le Royaume-Uni (25 %), suivis de la France, la Grèce et l'Irlande. Par tête d'habitant, ce sont les Grecs (235 Ecus) et les Irlandais (191 Ecus) qui ont reçu le plus d'aidés entre 1981 et 85. Enfin, les régions dites "prioritaires" de la Communauté à Dix (Mezzogiorno, Grèce à l'exception d'Athènes, Irlande, Irlande du Nord. départements d'Outre mer français et jusqu'en 1984, le Groenland), ont bénéficié de 55 % des concours en dix ans.

La Commission européenne propose auourd'hui de consacrer 80 % des ressources du Feder à ces régions prioritaires (1), auxquelles s'ajoutent maintenant le Portugal et la majeure partie de l'Espagne. Le reste, soit 20 %, bénéficierait exclusivement aux régions industrielles en déclin dont la liste reste encore à définir. Les régions agricoles pauvres de Grande-Bretagne (comme l'Ecosse) et de France, qui ont reçu d'importants concours par le passé, seraient donc exclues désormais du bénéfice du Feder. D'autre part, la Commission propose de supprimer le système de fourchettes. Désormais, 75 % des ressources seraient réparties à l'avance entre les Etats membres, le reste étant laissé à la libre appréciation de la Commission. Ses pouvoirs de décision et d'influence sur les politiques régionales des Etats membres ont, en effet, été, jusqu'à présent, singulièrement limités ...

La complémentarité

Jusqu'il y a peu, le Feder ne définissait pas lui-même de politique régionale. Il se limitait à appuyer des projets soutenus par les autorités nationales, soit en complétant leur intervention par une participation directe du Fonds (projets d'infrastructures publiques), soit en "s'ajoutant" à l'aide nationale (projets industriels, artisanaux et de services). De fait, dans ce dernier cas, l'argent du Feder ne va pas, sauf exceptions, à l'entreprise aidée mais aux ministères nationaux qui ont ainsi la possibilité d'aider un plus grand nombre de projets. Mais il est très difficile de déterminer si l'aide du Feder représente vraiment un "plus" ou si elle n'est pas en fait utili-sée par les Etats membres pour réduire leurs propres efforts financiers ...

Les projets financés par le Feder sont donc proposés et excécutés par les autorités nationales. Mais, même dans les pays comme la Grande-Bretagne, qui ont une longue expérience en matière de politique régionale, ces projets pèchent souvent par manque d'une cohérence d'ensemble. La Cour des Comptes européenne a ainsi noté, dans son rapport sur l'année 1985, qu'en "France et au Royaume-Uni, la cohérence des projets industriels avec les perspectives du secteur d'activité qu'ils concernent est peu analysée, comme est peu analysée l'influence que l'aide exerce sur les opérateurs économiques". De même, en France, les "méthodes d'évaluation appliquées pour la sélection des inves-. tissements (d'infrastructure) à financer se basent essentiellement sur des critères propres à l'action des organismes gestionnaires et ils ne prennent en compte que de manière très marginale l'impact éventuel du projet sur le développement régional.'



La cohérence des projets avec les objectifs de la politiques communautaire est aussi insuffisamment prise en compte.

L'approche par programme

Pour rémédier à cette situation, la Commission insiste notamment sur la nécessité de prendre en compte la dimension régionale dans toutes les politiques communautaires et, en particulier, la politique agricole qui a surtout bénéficié aux pays les plus riches de la Communauté. Dans le cadre du Feder, les Douze ont adopté, l'année dernière, deux programmes communautaires destinés à aider les régions les plus défavorisées à surmonter leurs handicaps dans le domaine des télécommunications ("Star") et de l'énergie ("Valoren"). Le nouveau règlement du Feder de 1984 introduit aussi "les programmes nationaux d'intérêt communautaire" qui prévoient la convergence de différentes me-sures sur une période de plusieurs années, permettant à la Commission de mieux apprécier leur cohérence avec les priorités communautaires. A l'avenir, celle-ci entend substituer cette approche par programmes à la présentation de projets individuels, sauf si ceux-ci sont d'une grande envergure. Les programmes intégrés, qui combinent les interventions du Feder, du Fonds Social et du Fonds agricole, avec les aides nationales ou locales, sur une zone géographique limitée, sont aussi favorisés depuis 1979. Les plus importants à ce jour sont les pro-grammes intégrés méditerranéens (PIM), dotés de 4,1 milliards d'Ecus, destinés à aider les régions grecques, françaises et italiennes affectées par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Ici, par exemple la Banque européenne d'investissement, qui de-vrait consacrer 2,5 milliards d'Ecus aux PIM, intervient en coordination avec le Feder.

Développement endogène

Traditionnellement, le Feder a surtout financé des projets d'infrastructures (transports, hydraulique, énergie, etc). L'obligation de réserver au moins 30 % des concours à des projets industriels ou de services, qui figurait dans le règlement avant sa révision en 1984, n'a jamais pû être respectée. En 1985, par exemple, la part de ces projets n'était que de 17 % du total des concours.

L'objectif de 30 % n'est toutefois pas abandonné d'autant plus que la création d'emplois est devenue prioritaire. Mais, il est vrai que de moins en moins d'entreprises sont tentées d'aller investir dans ces régions en retard ou en déclin, où la productivité est souvent basse et la formation professionnelle, inadaptée. C'est pourquoi la Commission met maintenant l'accent sur le développement endogène des régions : au lieu de se limiter à l'appui aux investissements, le Feder cherche à mobiliser les ressources locales (PME, services, tourisme, etc) en financant des études de marché, de l'assistance technique. le transfert de technologies, des aides à la gestion ... La priorité est ainsi déplacée sur le "know-how", y

compris celui des administrations qui, dans les pays du Sud, sont moins rodée à la politique régionale. L'approche par programmes a d'ailleurs aussi pour objectif de les amener à se montrer plus exigentes dans leurs analyses économiques et à mieux prendre en compte la dimension communautaire dans leurs interventions régionales.

Par nature, la politique régionale est complexe car elle fait appel à plusieurs niveaux de décision : local. régional, national, communautaire dont les objectifs ne sont pas toujours convergents. "La résolution de ces antagonismes par la coordination" conclut la Commission, dans son récent rapport sur les régions de la Communauté élargie, "est une condition essentielle de l'efficacité des mesures nationales et communautaires"

V. HIRSCH

(1) Les régions prioritaires sont celles où le niveau du PNB se situe au moins 25 % en-dessous de la moyenne communautaire.

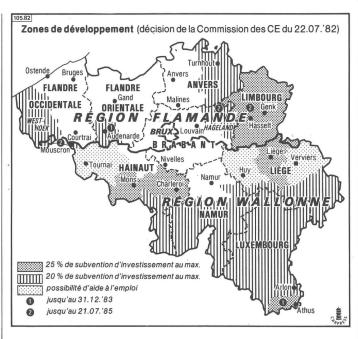
## Les actions du Feder en Belgique

De 1975 à 1986, la Belgique a reçu 6,7 milliards de B d'aides du Feder, soit % du total de ses concours. Petit pays, relativement riche, elle n'est donc pas un important bénéficiaire du Feder. Mais des actions originales, notamment la création de Centres d'Entreprise et d'Innovation, y ont été développées.

#### Le bilan

Les zones de développement qui peuvent bénéficier d'aides régionales ont été définies en 1982 par la Commission sur une base plus stricte que celle proposée par le gouvernement qui voulait y inclure des zones dans pas moins de quarante des quarantetrois arrondissements du pays! Les régions retenues concernent 3,3 millions d'habitants, dont 1,96 en Wallonie (est du Hainaut, ouest de la province de Liège, sud de la proince de Namur et Luxembourg) et 1,3 en Flandre (ouest de la Flandre Occidentale, nord-est de la province d'Anvers et Limbourg).

Au cours des onze dernières années, la Flandre a bénéficié de 3,3 milliards de FB d'aides du Feder et la Wallonie, de 3,4 milliards ("actions spéciales" non comprises). L'essentiel de ces aides ont été consacrées à des projets d'infrastructure (78 % en Wallonie et 65 % en Flandre), notamment des aménagements de zones industrielles et, dans le sud du pays, des travaux d'adduction d'eau. Quant aux projets industriels, d'artisanat ou de services, ils ont permis la création de 6800 emplois et le maintien de 100 emplois, entre 1975 et 1985. A noter qu'au cours de la période 1980-84, la Belgique n'a pas présenté suffisamment de proets, suite aux restrictions udgétaires qui ont enraîné une diminution des travaux publics. Les Exécutifs wallon et flamand, compétents pour la politique régionale depuis 1980,





se sont donc tournés vers de nouveaux domaines concernant notamment la formation professionnelle, le traitement des déchets et l'infrastructure touristique.

## Les actions spéciales

Outre les aides mentionnées, la Belgique a bénéficié de concours au titre des "actions spéciales" (en dehors des quotas nationaux). Ainsi, en 1981, la Commission a approuvé une action spéciale dans les bassins sidérurgiques de Liège, du Hainaut et du Luxembourg pour y favoriser le développement de nouvelles activités. Première expérience pilote dans la Communauté, un centre d'entreprise et d'innovation (CEI) a été créé à Liège, en 1984, pour promouvoir la création de petites et moyennes entreprises innovantes et diversifier les activités de celles existantes. Aujourd'hui, il existe une quarantaine de CEI dans la Communauté dont deux nouveaux en Belgique, à Charleroi et dans le Limbourg. Ils reçoivent une aide du Feder au démarrage, pendant trois ans.

Autre expérience intéressante dans le cadre de cette action spéciale : la détection au sein des entreprises, de "responsables de l'innovation technologique" qui reçoivent une aide du Feder pour mener des projets d'innovation. La participation du Feder au programme est de 50 %, soit 1,5 milliard de FB de 1981 à 89.

Le Fonds participe également à une action spéciale "zones textiles" (344 millions de FB de 1985 à 89) à Alost/Audenarde et Mouscron, qui vise également à promouvoir la mise en œuvre de l'innovation dans les PME. Ainsi, la Commission vient d'accorder 103 millions de FB pour la mise en place de services communs aux PME à Mouscron, tels qu'un centre d'expositions et de conférences et un centre d'accueil avec un animateur économique.

Des formations professionnelles sont prévues ainsi que l'aménagement de sites abandonnés pour accueillir des PME. L'ensemble de ces actions devrait entraîner la création de plusieurs centaines d'emploi dans un arrondissement où le taux de chômage atteint 20 % de la population active.

## **Programmes**

Deux programmes de développement intégré, qui coordonnent les interventions du Feder, du Fonds social et du Fonds agricole, sont menés en Belgique: dans le sud-est (province de Luxembourg), où l'amélioration de l'élevage et de la production de céréales est accompagnée d'actions en matière de formation professionnelle et de protection de l'environnement, comme le traitement des eaux usées et des déchets, et dans le Westhoek (Flandre Occidentale), où le Feder accordera 1,5 milliard de FB de 1987 à 1991, notamment pour la création d'un centre d'entreprises.

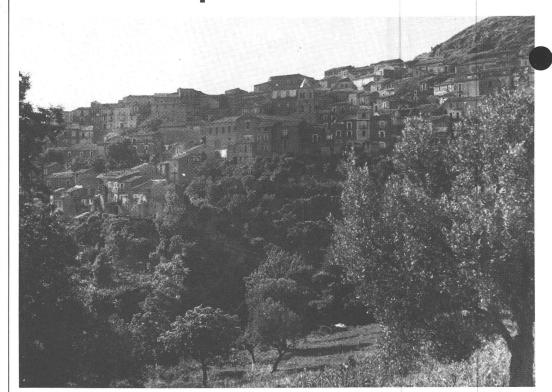
Par ailleurs, le Feder appuie un important **programme transfrontalier:** le "pôle européen de développement des trois frontières" qui porte sur la création d'un centre industriel de 400 hectares dans les bassins sidérurgiques contigus de Longwy (France), Aubange (Belgique) et Rodange (Luxembourg). De 1986 à 90, des aides se montant à 4,3 milliards de FB, dont 1,7 milliard pour la Belgique, seront accordées par le Fonds. Outre les aides directes aux investissements, qui peuvent atteindre exceptionnellement 30 % de ces derniers, le programme prévoit l'aménagement de parcs d'activité, la création d'un centre de services communs (douanes, télécommunications, conseil aux entreprises) et, pour la formation, la constitution d'un

collège universitaire commun à dominante technologique. L'objectif est de créer 8000 emplois sur di ans, dans cette région de 300.000 habitants, qui a subi de très fortes pertes d'emploi suite à la crise de la sidérurgie.

Des études, actuellement en cours, devraient déboucher sur deux autres actions transfrontalières : au "Bénélux-Middengebied" (nord-est de la Belgique et sud de la province néerlandaise du Brabant) d'une part, et dans l'Euregio Meuse/Rhin (Liège, Aix-la-Chapelle et Maastricht), de l'autre.

V. HIRSCH

# Italie La métamorphose du Val Vibrata



Les soixante mille habitants du Val Vibrata, petite vallée de 30 kilomètres carrés coincée entre la mer Adriatique et les mon-tagnes des Abruzes, ne connaissent pas le chômage. Il n'y a pas si longtemps pourtant, ceux qui rêvaient d'une vie moins rude que la culture de la vigne ou l'élevage des moutons, devaient comme tous leurs voisins du Mezzogiorno, tenter leurs chances dans le nord du pays.

Aujourd'hui, "le miracle économique à l'italienne" est descendu dans la vallée. Les vignes et les moutons sont toujours là mais ils côtoient des centaines de petites et moyennes entreprises. Exactement, 1.600 qui emploient 12.000 personnes et réalisent un chiffre d'affaire annuel de plus de 1000 milliards de lires ... Les cousins exilés sont revenus dans la vallée. Que fabrique-t-on? Essentiellement des vêtements et des meubles. Tradition et nouvelle technologie expliquent le "miracle". Au siècle dernier, la zone était déjà connue pour la culture du verre à soie. De fil en aiguille, si on peut dire, on se mit à tisser et à travailler les étoffes précieuses pour les villes voisines. Mais il faudra attendre la "high-tech" pour que ce travail artisanal prenne une autre dimen-

sion : désormais, les modèles sont dessinés sur ordinateurs, la découpe est assurée par ordinateurs, etc. Enfin, dernier secret : le dynamisme commercial. Les PME du Val Vibrata se sont regroupées dans une association pour prospecter de nouveaux marchés et organiser des foires, avec le soutien de l'Institut pour le développement du Mezzogiorno. Le Feder a financé plusieurs projets d'infrastructures et d'investissements productifs dans la vallée. Aujourd'hui, M. Angelini, à l'origine de cette association locale des PME, exporte à l'étranger 80 % des pull-overs que fabrique sa petite entreprise. Les clients sont européens mais la renommée du Val Vibrata attire même la Chine, qui serait intéressée à créer des joint-ventur avec les PME de cette petite vallée perdue du Mezzogiorno.

Valérie Hirsch

Montagnes, plaines côtières, rivières, grandes viles et petits villages ... en raversant les paysages si variés de la plus grande île de Grèce, on a l'impression de voir un film tourné dans différents pays. Mais le dialecte et la culture sont bien propres au pays de Nikos Kazantzakis (\*), qui a su conserver jusqu'à aujourd'hui ses coutumes les plus authentiques.

La richesse historique et culturelle des quatre départements qui composent la Crète, a beaucoup contribué au développement de cette région, devenu l'une des plus riches du pays. Pourtant, cette évolution n'a pas suivi un rythme parallèle dans toutes les parties de l'île : la côte nord où se trouvent les villes les plus importantes contraste avec le centre de l'île aux villages pittoresques où la vie reste simple et le niveau économique primitif.

Le développement du secteur industriel se trouve encore loin du niveau noyen dans la Communauté. Les infrastructures sont encore insuffisantes, notamment dans les domaines des communications, de la santé, de l'éducation et ses services publics.

Le PIM

L'aide communautaire dans le cadre des programmes intégrés méditerranéens (PIM) pour la région la plus méridionale de la Grèce va apporter une contribution importante : la Grèce Les atouts de la Crète

Commission européenne a en effet alloué à la Crète 468,9 millions d'Ecus (un tiers de l'ensemble des aides à la Grèce) pour une période de 6 ans, qui seront investis dans tous les domaines socio-économiques de l'île. Le programme prévoit des mesures d'amélioration de la productivité dans le secteur de l'agriculture; la promotion des produits; des investissements en irrigation: le développement des marchés périphériques; des actions dans le domaine de la pêche; l'utilisation rationelle de l'énergie, l'aide à la sylviculture et un programme vétérinaire. Dans le domaine industriel, les interventions au titre du PIM se concentreront sur les initiatives locales d'emploi, les infrastructures productives et le transfert de la technologie du laser.

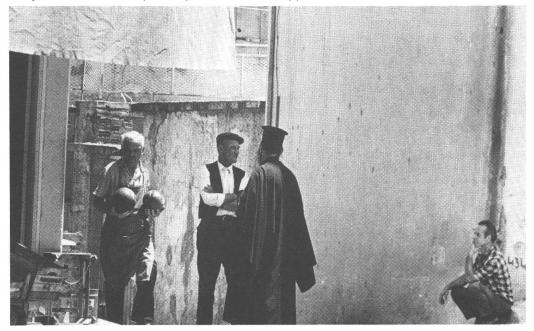
Les milliers de touristes qui visitent, pendant toutes les saisons, cette région ont augmenté les besoins de modernisation des installations touristiques à l'intérieur de l'île, alors que Réthymnon, Héracleion, Agios Nikolaos et Hania, les plus grandes villes, sont déjà suffisamment équipées. Une enveloppe de 47

millions d'Ecus sera consacrée spécifiquement à ce secteur, y compris la restauration des bâtiments anciens et des monuments d'antiquité.

Les atouts de la Crète et les efforts entrepris pour améliorer sur tous les plans son développement permettent d'espérer que cette île dynamique, la plus éloignée du Nord de la Communauté, pourra s'intégrer dans le grand marché européen.

Papadopoulou Aimi.

(\*) écrivain du siècle passé connu internationalement pour ses idées philosophiques radicales, auteur entre autres du livre "Le Christ recrucifié"



"Au Nord, c'était les corons la terre, c'était le charbon le ciel, c'était l'horizon les hommes, des mineurs de fond"

Si le Nord-Pas-de-Calais ne répond plus entièrement à cette évocation poétique de Pierre Bachelet, le pays d'entre Dunkerque et Cambrai reste profondément narqué par un passé industriel glorieux mais douloureux. Frappé successivement par la crise du charbon, des textiles et des chantiers navals, le ber-

# France De l'industrie lourde aux PME

ceau de la révolution industrielle française a perdu 400 000 emplois en 15 ans. Elle devra encore supporter un sacrifice équivalent dans les années qui viennent car la restructuration de la sidérurgie et de la construction navale est loin d'être terminée. Mais une chose n'a pas changé depuis un siècle, c'est l'atta-

chement des hommes du Nord à leur région, leur volonté de "s'en sortir", leur acharnement au travail. Comme le dit encore Pierre Bachelet des "Tchimi": "lls aimaient leur métier comme on aime un pays".

Un pays remarquablement placé au centre des marchés les plus riches d'Europe et qui, d'ici 10 ans, sera à 2 h de Londres, d'Amsterdam et de Cologne et à 1 h. de Paris, grâce au TGV. Les atouts ne manquent donc pas et les chambres de commerce, les industriels, le Conseil régional et les multiples coopératives de cette région à la vie associative particulièrement riche, relèvent sans cesse

le défi de la reconversion industrielle.

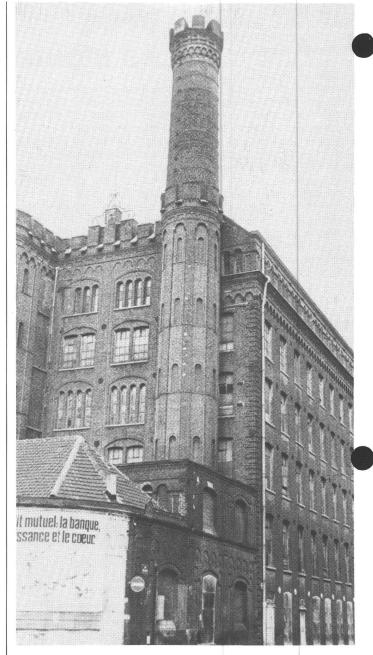
A chacun son rôle. Les industriels tout d'abord viennent de créer un centre de démonstration près de Lille où les industries les plus innovantes pourront se faire connaître. Dans le même esprit, un club des "gagneurs" a été constitué dans le but de promouvoir les résultats positifs de la région. De grandes entreprises, enfin, continuent de miser sur le Nord. C'est le cas de la Société d'informatique Bull qui a investi 220 millions de F dans l'implantation d'une usine automatisée près de Lille.

### Travailler pour soi

Le gouvernement de son côté n'est pas en reste, même si sa stratégie a changé. Dans les années 60 et 70, l'Etat a favorisé l'installation de l'industrie automobile avec Renault à Douai et Citroën près de Valenciennes, et a multiplié les centres de recherche. Plus récemment, différentes écoles d'ingénieurs ont été créées au cœur même des zones les plus touchées comme Valenciennes. Aujourd'hui, l'ère des aides publiques massives est révolue. Mais l'Etat poursuit une stratégie de développement dans laquelle la CE intervient activement. De 1975 à 1986, on estime à 60.000, le nombre des emplois créés directement et indirectement grâce aux projets cofinancés à 50 % par le Feder. Parmi ceux-ci. le Centre national de la Mer à Boulogne, à la fois centre de formation et de recherche, et la construction d'une écluse et d'un canal de raccordement entre Dunkerque et l'arrière-pays sidérurgique. L'année passée, deux programmes quinquennaux de 21 et 28,6 millions d'écus ont été décidés au profit des régions sidérurgiques et textiles. L'idée essentielle est de promouvoir l'activité des petites et moyennes entreprises via des organismes de conseil communs et de nouvelles activités.

Un des problemes majeurs de la reconversion du Nord-Pas-de-Calais est en effet de passer d'une industrie lourde aux petites initiatives privées. Travailler pour soi et non pour les autres est la maxime que les gens du Nord doivent désormais adopter. L'Etat, la CE ne sont pas seuls à travailler dans ce sens. Les grands groupes industriels tels qu'Usinor, les Charbonnages de France et le groupe Mulliez ont euxmêmes créé des organismes destinés à drainer vers les P.M.E. le maximum de capitaux à risques. Le défi est là : il s'agit de fournir à tous les jeunes diplômés, les moyens d'exploiter les nouveaux créneaux et de créer les entreprises qui feront un jour du Nord une zone à nouveau prospère.

G. GOYBET



Ancienne usine textile à Roubaix.

#### Je ne me souviens pas des beaux jours qu'à connus le Yorkshire méridional dans les années soixante, lorsque les cheminées des usines sidérurgiques, alimentées chaque jour par trois équipes et par les puits de mines, embrasaient la nuit. Je sais toutefois que dans ma région, les déchets et pollution sont signes de prospérité.

La ville de Sheffield, plus d'un demi-million d'habitants, est la capitale de ce que l'on appelle la république du Yorkshire méridional qui réunit les villes de

# Royaume-Uni Sans pollution, pas de pognon

Doncaster, Worksop, Barnsley et Rotherham, toutes frappées par le déclin de l'industrie lourde.

La restructuration des charbonnages et de la sidérurgie n'a vraiment pris corps qu'il y a deux ans et les victimes sont nombreuses. La sidérurgie commence à se redresser mais les usines préfèrent réengager le personnel qu'elles avaient licencié plutôt que des jeunes sans expérience professionnelle.

Dans la région, le chômage atteint 17 à 18 %, alors que la moyenne nationale est de 12 %. Certaines zones connaissent même un taux beaucoup plus élevé. Ainsi Attercliffe, un des centres les plus anciens de l'industrie lourde,

compte 22 % de chômeurs. La CE a promis des crédits en faveur de la construction d'un tout nouveau centre de loisirs mais l'argent et l'enthousiasme font défaut pour amener dans cette région des tech nologies nouvelles et de l'industrie légère. Ce sont les industries de services, les services hospitaliers, les services de restaura-

tion, la transformation de denrées alimentaires et les loisirs qui offrent les meileures possiblités d'emploi.

De nombreuses faillites

On nous dit que l'avenir du Yorkshire méridional dépend des petites et des moyennes industries et que la main-d'œuvre ne manquera pas à ceux qui ont de l'argent à investir. Les autorités municipales de la ville de Sheffield ont rénové deux bâtiments pour entreprise, qu'elles donnent en location pour des périodes de 6 à 12 mois à quiconque veut expérimenter un produit avant de le lancer sur le marché. La municipalité accorde aussi des subventions à toute entreprise qui souhaite démarrer un projet, mais 50 % des entreprises subventionnées font faillite dans un délai de trois ans. De nombreuses difficultés pratiques entravent le retour des investisseurs dans le Yorkshire méridional : Sheffield n'a

pas d'aéroport et l'autoroute qui la relie à Londres, en trois heures de route se termine à la grande ville septentrionale suivante qu'est Leeds.

La ville de Sheffield abrite, ô ironie du sort, un gigantesque bâtiment en briques rouges, le siège de la Manpower Services Commission, construit en 1979, chargé de surveiller pour le gouvernement l'évolution de l'emploi dans tout le pays. L'institution emploie certes du personnel local mais elle en a im-

porté autant du sud! De nombreux demandeurs d'emplois souhaiteraient rester à Sheffield qui a bien des atouts à offrir - une université populaire, de nouveaux centres commerciaux pimpants, le parc national de Peak, et maintenant ... de l'air pur — mais beaucoup sont forcés d'aller chercher du travail dans le sud, vers la métropole de Londres, abandonnant la région à un vieillissement rapide.

D. PERCEVAL

# **Espagne**

# L'Andalousie en mal de développement

Située aux confins de l'Espagne méridionale, l'Andalousie s'est, depuis toujours, sentie à l'écart du reste de la Péninsule ibérique, dont elle est séparée par la Sierra Morena. Aujourd'hui encore, elle fait figure, avec l'Extremadura, de parent pauvre, essentiellement par son manque d'infrastructure et sa situation socio-économique très dégradée.

Plus de 30 pour cent de sa population active est sans travail et, parmi celleci, la moitié n'a pas vingtcinq ans. Le chômage des jeunes y est deux fois plus élevé que dans l'ensemble des pays de la commu-

nauté.

Entre 1977 et 1984, l'Andalousie a perdu pas moins d'un cinquième de sa force de travail, parmi laquelle les agriculteurs figuraient pour moitié avec plus de 80.000 pertes d'emploi pendant cette période. L'industrie enregistrait, pour sa part, une baisse d'un quart de sa main-d'œuvre au travail. Ces difficultés ne devraient pas disparaître à court terme puisque, en 1981, 15 % de la population andalouse âgée de 14 à 60 ans ne savait pas lire ni écrire et 34 % n'avait aucune formation professionnelle. La région, malgré les fortes migrations intervenues dans les années soixante, compte encore un sixième de la population espagnole.

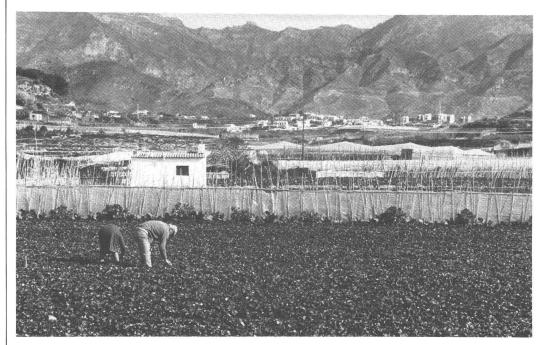
Ceci explique que ce soit l'Andalousie et non l'Extremadura, plus pauvre mais moins peuplée, qui ait été la première région espagnole bénéficiaire de l'aide du Feder en 1986 : 34,8 millions de pesetas (environ 10 millions de FB) ont été ainsi consacrés à des travaux d'infrastructures routière, hydraulique et énergétique. Le Feder devrait, par ailleurs, cofinan-

cer cette année la construction d'une autoroute reliant Séville, Grenade et Baza.

Essentiellement rurale, l'Andalousie a cependant des atouts : la région assure 80 % de la production espagnole d'huile d'olive, fournit le tiers de ses légumes, et elle est la principale région productrice de coton d'Espagne. Sans oublier de citer sa production vinicole et de blé, et ses richesses mal exploitées de pyrite de cuivre et de plomb

argentifère. Mais c'est sur la terre que le bât blesse, où les grands propriétaires mènent la danse parmi la masse de journaliers agricoles. Peut-être serait-il opportun de développer l'utilisation de l'énergie solaire afin de palier la forte dépendance de la région en pétrole et de créer de nouvelles industries, ainsi que de mieux desservir ses huit provinces par des voies de communication transversales.

T. GOORDEN



Andalousie — Cultures de légumes sur l'étroite plaine côtière entre Malaga et Alméria.

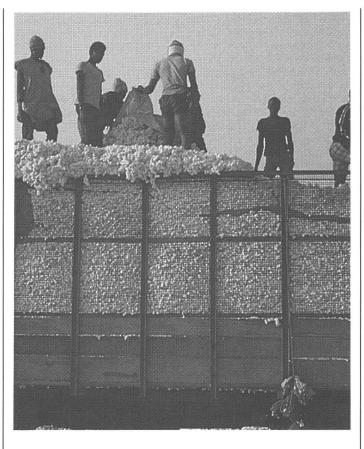
## Les défricheurs du Burkina Faso

Au Burkina Faso (ex Haute-Volta), le gouvernement encourage les petits paysans du nord du pays de plus en plus rongé par la sécheresse, à s'installer dans les vallées fertiles du sud, autrefois dépeuplées.

Au moment où les déplacements des populations affamées d'Ethiopie vers les régions agricoles du sud du pays suscitent tant de controverses, il est intéressant de voir comment s'est déroulée cette expérience au Burkina, soutenue par la Communauté européenne. Sans compter les aides bilatérales, celle-ci a consacré près de 300 millions de FB à ce programme, en soutenant plus particulièrement un projet dans la vallée de la Volta blanche où plus de six cent nouvelles exploitations doivent s'ins-

Une étudiante en géographie de l'ULB, Carine Limbosch, nous parle de ce projet où elle vient de séjourner pendant six semaines, dans le cadre de son mémoire de fin d'étude:

Les trois vallées des Voltas étaient inoccupées, historiquement, en raison de la maladie du sommeil et de l'oncocercose (cécité des rivières) qui y ré-gnaient. Au début des années 70, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a lancé un vaste programme d'éradication de ces maladies dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Au Burkina, le gouvernement a donc décidé d'aménager les zones libérées, de les repeupler puisqu'elles sont relativement fertiles alors que le nord du pays, où se concentre l'essentiel de la population, se sahélise de plus en plus. De 1973 à 1980, près de 3000 familles ont donc été installées, permettant la mise en valeur de plus de 20.000 hectares. Le programme est géré par un organisme créé en 1974 par le gouvernement, l'AVV, qui a reçu le soutien de nombreux bailleurs de fonds.



Chargement du coton à Mankarga.

## Une ruée de migrants

Eur info : Comment s'est passée l'installation de ces familles ?

C. Limbosch: L'AVV avait fixé au départ des critères assez stricts parce qu'elle voulait développer une agriculture modernisée. Les familles devaient déjà avoir un certain niveau de production et compter au moins cinq actifs âgés 14 à 54 ans. Il y a eu assez peu de volontaires mais par contre une ruée de migrants spontanés, de plu-sieurs centaines de kilomètres à la ronde. A leur arrivée, ils reçoivent, pendant trois ans, deux nouveaux hectares à défricher chaque année et pendant plusieurs années, il y a un en-cadrement pour leur apprendre de nouvelles techniques agricoles. Le déplacement des populations s'est bien passé et les migrants restent d'ailleurs en contact avec leurs villages d'origine où ils ont laissé leurs parents ou leurs enfants en bas âge.

**El**: Quels sont les résultats au niveau de la production?

CL: Dans les huit villages du périmètre Mankarga, soutenu par la Commission européenne, les paysans, arrivés pour la plupart en 1983, ont atteint l'autosuffisance alimentaire. On les encourage aussi à cultiver du coton pour l'exportation et l'AVV leur fournit des engrais, des pesticides, du matériel phyto-sanitaire, etc. Mais l'encadrement technique, assuré par des Burkinabiens, pose des problèmes. Certains encadreurs se plaignent que les pavsans ne veulent pas apprendre, sans se demander si ce n'est pas leur méthode d'enseignement qui n'est pas adaptée.

Les Peuls marginalisés

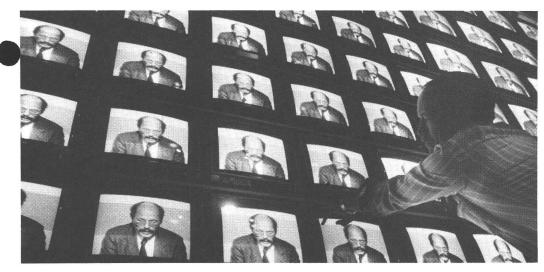
**EI**: Y a-t-il des tensions ethniques entre les migrants?

CL: Ce sont presque tous des Mossis, l'ethnie la plus

importante du Burkina. Mais les pasteurs Peuls, qui fuient aussi la séche-resse, sont rejetés par les agriculteurs et certains sont chassés jusqu'au Ghana. A Mankarga, dix fa-milles Peuls se sont installées dans un village mais personne sauf le vétérinaire ne s'en occupe : depuis deux ans, le puit de leur village est cassé alors qu'ailleurs, l'AVV les répare. Par ailleurs, on n'a pas tenu compte des villages avoisinants de la région, qui exploitaient déjà certaines de ces terres pendant la saison des pluies. Ces migrants temporaires sont maintenant chassés. Il y a aussi trop de migrants spontanés : trois cent familles sont déjà installées, à Mankarga, là où l'AVV ne prévoit que deux nouveaux villages pour une centaine d'entre elles. Quelle sera le sort des autres?

El: Le programme connaît-il d'autres difficultés?

CL: D'abord, un énorme retard dans l'installation des infrastructures, que ce soient les pistes, les dispensaires, les écoles ou les logements des fonctionnaires. Par exemple, deux cases ont été construites dans le village central pour stocker des médicaments mais seulement une demie est remplie. Le pont sur la seule piste qui mène au village, financé par la CE, est rompu depuis trois ans. L'école n'est toujours pas achevée, etc. En fait, le programme est beaucoup trop gigantesque pour être bien gérer : les résultats sont assez bons au point de vue de la production mais on fait l'impasse sur le social. Et c'est d'autant plus un problème que, dans le cadre de la politique révolutionnaire du gouvernement, toutes les structures traditionnelles. les chefs de village, les fêtes religieuses, ont été supprimées. Mais je n'ai ja mais rencontré un de ces nouveaux villageois qui semblait regretter d'avoir quitter ses anciennes terres.



# Télévisions : produire européen

Si les chaînes de télévision se multiplient, encore faudrait-il s'assurer que la production audiovisuelle en Europe suive le mouve-ment. C'est l'objectif du programme MEDIA (Mesures pour encourager le développement de l'industrie de production audiovisuelle), lancé au début de 'année par la Commission européenne. Coordonné par une équipe légère, sous la direction de Holde Lhoest, qui a notamment travaillé en tant qu'expert auprès de la RTBF, ce programme vise aussi à favoriser une plus grande coopé-ration entre les différents acteurs impliqués dans le monde de la télévision et du cinéma. Une série de projets concrets seront lancés en 1988 autour de trois axes: la distribution, la production et le finance-

## Distribution

Favoriser une meilleure distribution des films européens dans la CE, c'est d'abord s'attaquer au problème du multilinguisme. La Commission envisage donc d'apporter son concours au lancement d'une Fondation pour la promotion du multilinguisme, actuellement envisagé par l'Union européenne de radiodiffusion (UER). Cette Fondation pourrait financer des recherches pour améliorer les techniques de sous-

titrage et de doublage (les nouveaux satellites de tèlévision directe permettront plusieurs canaux son) et contribuer à la traduction d'œuvres audiovisuelles produites dans des lanques minoritaires en Europe. Le programme Media entend aussi mettre l'accent sur les problèmes de distribution que rencontrent les films "low budget" et la codistribution européenne des films commerciaux.

## Production

Comment produire plus et mieux en Europe ? Alors que la demande de films de fiction ne cesse de s'accroître et que le marché risque d'être submergé par la production d'autres pays (Etats-Unis, Brésil, Japon, etc), une des priorités essentielles du programma Media est de favoriser la production de séries pour la télévision. Ce sont toutes les méthodes de production, de l'écriture du scénario à la réalisation technique, qu'il faut revoir si l'on veut arriver à faire des séries moins coûteuses mais aussi exportables dans les pays voisins.

Stimuler la production, c'est aussi encourager le développement de l'infograhie (images par ordinateur) et de la production de dessins animés. Enfin, dernier volet du programme Media dans le cadre de la production : encourager

l'audiovisuel dans les régions.

#### **Financement**

En raison notamment de l'augmentation des coûts de production, trouver des sources de financement privées devient de plus en plus difficile. Le programme Media entend donc encourager la création de nouvelles structures de crédit. Déjà, sous son impulsion, quatre grands instituts de crédit européens spécialisés dans le domaine de l'industrie européenne (français, italien et espagnol) ont signé un accord, le 9 mai, pour offrir des moyens accrus aux productions et coproductions européennes. Les services compétents de la Commission européenne étudient de leur côté les problèmes douaniers et fiscaux qui entravent la production européenne.

La préparation des projets qui pourraient être lancés, l'année prochaine, est directement coordonnée par des instituts professionnels qui multiplient les ateliers de travail rassemblant les experts et les acteurs concernés de tous les Etats membres. C'est autant par ces contacts que par les projets euxmêmes que l'Europe de la télévision n'aura pas pour seul contenu, les câbles et les satellites!

## V. HIRSCH

## Erasmus est lancé!

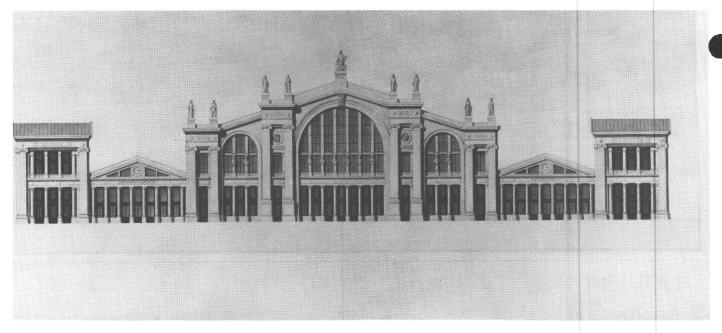
La Présidence belge a réussi à faire finalement adopter par les ministres de l'Education, le 14 mai, la première phase du programme européen Erasmus qui doit favoriser les échanges d'étudiants entre les différents pays de la Communauté et favoriser l'idée d'une "Europe des universités".

Il aura donc fallu un an avant que les ministres se mettent d'accord sur une dotation financière de 85 millions d'Ecus (3,6 milliards de FB) sur trois ans (10 millions la première année, 30 la seconde et 45 millions la troisième), alors que la Commission avait proprosé une enveloppe de 175 millions d'Ecus.

Mais l'important est que le programme ait été finalement adopté : c'était un des objectifs de la présidence belge. Grâce à un système de bourses, au moins 600.000 étudiants de la Communauté, soit 10 % du total, pourront effectuer en 1992 une partie de leurs études dans un autre Etat de la CE que le leur. Ces bourses, d'un montant moyen de 2000 Ecus (86.000 FB) par personne et par an, mais pouvant aller jusqu'à 5000 Ecus, seront accor-dées à des étudiants âgés de dix-huit à vingt-cinq ans pour des périodes d'études variant d'un trimestre à un an. Dès 1989, de 10.000 à 20.000 étudiants pourront en bénéficier.

Le second volet du programme vise à renforcer la coopération entre les universités en favorisant l'équivalence des diplômes et les échanges de professeurs.

# Hittorf, créateur des Champs-Elysées



J.I. Hittorf — Premier projet de la Gare du Nord de Paris (1861) — Par la suite, la façade a pris un aspect plus monumental et en 1866 la gare était terminée et servait d'exemple pour toute l'Europe.

Les Champs-Elysées sont connus dans le monde entier. Mais qui sait que la plus célèbre avenue de Paris est due à un architecte allemand? La physionomie de la capitale, orgueil de la France, serait bien différente sans les apports de cet homme venu de l'autre rive du Rhin, mais qui était avant tout un Européen.

Jacob Ignaz Hittorf, architecte de Louis XVIII et de Charles X, puis de Louis-Philippe, est né à Cologne en 1792 dans une modeste famille d'ouvrier. Deux ans plus tard, cette ville à peine sortie du Moyen-Age, était occupée par les Français et c'est à l'âge de 18 ans que Jacob se rend dans la capitale de l'Empire où il s'inscrit à l'Ecole Impériale et Spéciale des Beaux-Arts. Son talent ne passe pas inapercu et lui permet de travailler avec un grand architecte, Bélanger, qui le familiarise notamment avec l'usage d'éléments préfabriqués en fer. En 1814, le Congrès de Vienne rattache la Rhéna-nie à la Prusse et c'est ainsi que Hittorf perd la nationalité française et ne peut plus participer aux concours nationaux. En 1818 cependant, il succède à son maître Bélanger en tant qu'architecte des Fêtes et Cérémonies et c'est à ce titre qu'il crée le décor de certaines manifestations telles que les funérailles de Louis XVIII et le couronnement de Charles X. Cela ne l'empêche pas de poursuivre assidument ses études, seul, et d'entreprendre quelques voyages d'études, notamment en Angleterre où il visite Oxford, et en Allemagne où il rencontre Schinkel à Berlin.

Un architecte archéologue

Enfin, il peut entreprendre le voyage dont il avait rêvé quand il était étudiant aux Beaux-Arts : l'Italie. Il séjourne presque un an dans le sud de l'Italie et il est un des premiers à avoir pu étudier les temples antiques de la Sicile encore totalement inconnus. Tous ses biographes s'accordent à dire que c'est un architecte consommé qui rentre d'Italie. Mais c'est aussi un véritable archéologue : c'est en Sicile qu'il acquiert notamment la conviction que les temples antiques n'étaient pas d'un blanc immaculé comme l'aurait voulu l'esthétique néo-classique, mais qu'ils étaient peints. La publication de ses découvertes a suscité une vive polémique

entre archéologues qui après quelques années devaient cependant unanimement reconnaître le bienfondé des affirmations de Hittorf.

Hittorf devint ainsi une figure de proue de la vie artistique parisienne. C'était un homme aimable qui a réussi à conserver l'amitié tant de Delacroix que d'Ingres!

Les grands travaux

Les commandes affluent : aménagement de la Place de la Concorde, des Champs-Elysées et de la Place de l'Étoile (actuelle-ment : Charles de Gaulle) et création d'une liaison avec le bois de Boulogne (qu'exécutera son grand concurrent Hausmann). Bien qu'ayant grandi dans une ville médiévale, Hittorf savait cependant déjà, plus que tout autre architecte, comment aménager une grande agglomération qui se développe rapidement. Le cœur du Paris actuel porte encore l'empreinte de ses conceptions.

Divers bâtiments sont à mettre à son actif : il est resté peu de choses de ses théâtres et restaurants des Champs-Elysées mais il existe encore une église, une gare, une mairie et un cirque d'hiver. Il ne faut que quelques minutes pour se

rendre à pied de la Gare du Nord à l'église St-Vincentde-Paul : deux pôles de l'art de Hittorf. L'église est construite comme un temple grec et c'est surtout à l'intérieur, dans la pénombre, qu'on le remarque : tout y est riche, garni de décorations polychromes, alors que la construction reste très austère. Il en va tout autrement de la Gare du Nord : on y retrouve beaucoup de références à l'Antiquité dans la façade qui, comme il sied à un bâtiment moderne, en illustre sa destination. Ce "temple de la machine à vapeur" est toujours utilisé sans avoir subi de transformations très importantes, ce qui en dit long sur la valeur des projets de Hittorf.

Il est surprenant qu'on ait pu oublier un architecte aussi inventif et aussi important. Par son art personnel, il a réussi à concilier tout un héritage européen avec les critères de l'évolution technique et sociale. Est-il possible d'être plus européen que Hittorf?

Joost DE GEEST

Catalogue sur l'œuvre de Jakob Ignaz Hittorf "Un architecte de Cologne dans le Paris du 19e siècle" du Musée Wallraf-Richartz à Cologne.

# L'Europe des secours est née

Le Conseil a décidé, le 25 mai, de mettre en place une coopération communautaire en matière de protection civile.

Il s'agit de faire face à certaines catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine, dont la gravité et l'ampleur peuvent dépasser la capacité de réaction des Etats membres.

Les premières actions concernent :

## a) L'adoption d'un Vade-

Il s'agit d'un manuel décrivant la situation actuelle en matière de secours dans la Communauté, avec des informations sur les mécanismes de mise en alerte, sur le déclenchement de l'alarme en temps opportun, sur les possibilités de faire appel à une aide extérieure, ainsi que sur la coordination des interventions dépassant les frontières nationales et sur le catalogue des moyens pouvant être mis en œuvre (équipement, personnel, services, banque de données, etc.)

## b) Création d'un réseau de correspondants

Ce réseau, qui devra entrer en fonction à partir du 1er juillet 1987, aura pour tâche de permettre l'échange d'informations immédiates et rapides sur les besoins et les moyens disponibles dans la Communauté pour faire face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine qui s'y produisent. Ce dispositif devra concourir à accroître le potentiel des secours dont disposent individuellement les Etats membres.

Par ailleurs les Etats membres et la Commission désigneront une personne disposant des moyens de communication appropriés et qui sera l'interlocuteur direct des autres correspondants et centralisera les données concernant les aides d'urgence.

#### c) Simulation de catasrophes

La formation des équipes de secours constitue un des problèmes majeurs pour faire face aux catastrophes. Le but poursuivi est donc d'organiser des exercices de simulation et de mettre au point des projets-pilotes, notamment pour la formation des jeunes.

En particulier, la coopération à développer dans ces domaines devra servir à aboutir progressivement à :

un "langage commun" et une standardisation du vocabulaire tant au niveau des concepts que de la stratégie ainsi que de la lo-

gistique,

des "capacités d'intervention" qui, grâce à leur spécialisation, seraient susceptibles d'être activées et acheminées par les moyens les plus rapides sur les lieux de la catastrophe; une fréquence radio commune et un numéro d'appel unique dans les

Etats membres pourraient faciliter cette tâche.

Ce type de problèmes a été abordé avec succès par la Commission dans le secteur spécifique de la lutte contre les incendies de forêt. En 1985, à l'initiative de la Commission, un premier exercice communautaire de lutte contre les incendies de forêt a été financé et organisé en France par la Communauté économique européenne. Cet exercice "FLORAC 85" a démontré qu'il était possible de mobiliser et d'acheminer en vingt-quatre heures des moyens terrestres et aériens de lutte contre les incendies de forêt en provenance de la République fédérale d'Allemagne, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

## d) Information du public

Une information appropriée doit contribuer à éduquer le citoyen de manière préventive, de façon à susciter de sa part le comportement approprié en cas de catastrophe afin qu'il puisse se protéger et, éventuellement, participer aux secours. Une des premières initiatives sera la création d'un numéro de téléphone unique pour toute demande de secours dans les Etats membres, pouvant permettre aux ci-toyens de déclencher les secours, de s'informer sur l'ampleur d'une catastrophe, sur la situation et l'identité des victimes.

A partir de 1988, une nouvelle ligne budgétaire d'un montant initial de 500.000 Ecus sera créée afin de concrétiser ces initiatives

## Aide au revenu Agriculture

Plus de 500 millions d'Ecus: voilà le montant prévu par la Commission européenne pour les mesures socio-structurelles dans le secteur agricole.

Le premier volet des propositions faites par la Commission européenne le 14 avril 1987, concerne les exploitations intermédiaires potentiellement viables mais rendues fragiles par les ajustements en cours dans le domaine des marchés. L'aide, sera limitée à 5 ans et dégressive, avec un co-financement communautaire variable selon les régions (70 %, 45 %, 20 %, 10 %).

Les Etats membres se-

Les Etats membres seront également autorisés à octroyer des aides nationaux aux agriculteurs défavorisés dont les revenus sont inférieurs au revenu moyen agricole de la

région.

La troisième proposition concerne les exploitants de 55 ans et plus et prévoit deux formes de prépensionnement selon que les terres seront destinées à des utilisations non-agricoles ou selon qu'on prévoit une restructuration des exploitations, à condition dans ce cas que ces exploitations deviennent via-



bles et que la restructuration n'entraine pas un accroissement global de la production. Le financement communautaire prévoit un taux uniforme (50 %) dans le premier cas et un taux modulé (50 %, 25 %, 0 %) dans le deuxième cas en fonction de la richesse des régions, de la proportion d'effectifs agricoles et de l'intensité des problèmes structurels. On peut, estimer à 40.000 le nombre d'agriculteurs (plus 4.000 salariés) qui feront appel au régime prévu pour l'abandon des terres, avec 480.000 hectares retirés de la production pour la période 1988-1992 et une incidence financière à charge du FEOGA de 294 millions d'Ecus. Quant à la prépension avec restructuration, 65.000 exploitants devraient y avoir recours, avec une dépense de 170 millions d'Ecus pour la période 1989-1993.

Ces mesures permettraient donc d'aider les agriculteurs les plus pauvres, sans que cela se traduise par une incitation à la production pour l'ensemble des agriculteurs de tel secteur ou de telle région.

Toutes ces propositions ont fait l'objet d'un premier débat informel au cours du séjour en Belgique pendant trois jours des ministres de l'Agriculture des Douze. Il est apparu que les pays les moins riches (Espagne, Irlande, Portugal) redoutent que la possibilité d'octroyer des aides nationales ne se fasse à leur désavantage tandis que la France et la Belgique semblent refuser l'idée d'une agriculture assistée, estimant que les prix doivent rester la base des revenus. A ce propos, les prix pour la campagne 1987-1988, qui pour certains produits a commencé le 1er avril, n'étaient toujours pas adoptés par les ministres au moment où EURinfo allait sous presse.



## Les fraudes sur l'Europe

Dans certains pays de l'Europe des Douze, on dit que la fraude est un "sport national". Mais le rapport de l'euro-député français Guy Guermeur, adopté récemment par le Parlement européen, montre qu'il s'agit également d'un "sport" typiquement communautaire. S'il reste impossible de chiffrer l'ensemble des fraudes "européennes", les cas déjà mis au jour indiquent quelles coûtent très cher au budget communautaire, donc aux contribuables de l'Europe des Douze.

Ainsi, en 1974 et 1975, 327 camions pleins de beurre originaire de pays extérieurs à la Communauté ont été introduits en Italie avec des documents falsifiés laissant croire qu'il s'agissait de beurre "communautaire". Les fraudeurs, qui avaient acheté ce beurre à Rotterdam, voulaient échapper à des droits de douane et à des taxes d'un montant total de plus de dix milliards de lires

Par ailleurs, on estime que le régime de la distillation du vin donne lieu chaque année depuis 1976 à des fraudes se chiffrant par dizaines de millions d'Ecus. Quant aux primes à l'abattage des vaches laitières, elles seraient obtenues frauduleusement à 80% dans certaines régions. La Mafia elle-même s'intéresse de plus en plus près aux aides de la Communauté européenne et, comme par hasard, on découvre en Sicile sept fois plus de cas de fraude que dans la moyenne des régions de l'Europe des Douze.

Si le phénomène de la fraude existe dans le monde entier, M. Guermeur relève que la complexité et l'imprécision de certaines réglementations européennes encou-ragent le développement d'une véritable industrie de la fraude qui s'attaque à tous les secteurs économiques aidés par la Communauté. C'est pourquoi le Parlement européen demande que l'on exclut noir sur blanc du bénéfice des aides européennes les opérations artificielles montées de toutes pièces pour tourner les règlements en vigueur.

D'après le rapport, les administrations nationales ne font pas preuve du même zèle dans la répression des fraudes "européennes" que dans la lutte contre les délits purement "nationaux"; en outre, certains pays membres se montrent plus sévères que d'autres en la matière. Le Parlement européen réclame une harmonisation des pratiques administratives nationales, une meilleure coordination entre les

diverses autorités nationales et entre celles-ci et la Commission européenne, et des peines "européennes" pour les fraudeurs. Le Parlement européen voudrait également que la Commission puisse effectuer des contrôles de façon indépendante.

# Consommateurs : Guerre aux produits dangereux

45 millions d'accidents par an dans la Communauté européenne dont entre 50.000 et 80.000 mortels, sont dus aux produits de consommation.

Les Etats membres apparaissent dans leur ensemble conscients de la gravité du problème : quatre d'entre eux se sont déjà dotés d'une législation gé-nérale de sécurité des consommateurs et six autres sont en train d'en adopter une. Pour éviter que les différences entre les lois nationales puissent créer des entraves non tarifaires à la libre circulation des marchandises et des distorsions de concurrence pouvant mettre en danger l'achèvement du Marché intérieur en 1992, la Commission prépare donc une directive générale qui soit en mesure d'harmoniser valablement les législations nationales et compte la soumettre au Conseil en automne.

Elle prévoira en outre d'imposer aux producteurs, aux distributeurs et aux importateurs une obligation générale de ne mettre sur le marché que des produits surs et imposera des obligations d'information et de surveillance du marché pour les producteurs et les commerçants; elle obligera également les autorités à réagir en cas de risques graves et immédiats lors de l'utilisation des produits.

#### 12 mai

Budget — Les ministres de la CE adoptent un cadre de référence pour 1988: les crédits en paiements seraient de 38,64 milliards d'Ecus dont 22,7 pour la politique àgricole commune (PAC). La Commission juge cet exercice irréaliste alors que, selon ses estimations, les montants devraient atteindre respectivement 40 et 27 milliards d'Ecus.

### 14 mai

Europe des Citoyens — Adoption du programme "Erasmus", doté de 85 millions d'Ecus sur trois ans. Au moins 25.000 étudiants de la CE bénéficieront de bourses pour étudier dans un autre Etat membre pendant un an. Par ailleurs, les ministres discutent d'une nouvelle action de lutte contre l'analphabétisme et d'un programme sur l'intégration scolaire des handicapés.

Environnement — Lancement d'une action pilote instituant une quarantaine de conseillers en environnement auprès des ménages et des communes de douze villes de la CE.

#### 15 mai

Santé — Les ministres de la CE se prononcent contre tout recours au dépistage systématique et obligatoire du Sida. Ils approuvent l'idée d'un plan d'action et de coordination au niveau communautaire pour lutter contre cette maladie.

## 19 mai

Emploi — La Commission propose une action prioritaire visant à réduire le chômage de longue durée de 50 % à 30 % du chômage total, en trois ans.

## 21 mai

Développement — Le Conseil "coopération au développement" donne son appui au lancement d'un programme communautaire de contrôle du Sida dans le Tiers monde, qui devrait mobiliser 35 millions d'Ecus en trois ans.

## 21 et 22 mai

Environnement — Les Douze adoptent une directive sur la pollution des pesticides, un nouveau règlement sur les "actions communautaires pour l'environnement" (dotées de 24 millions d'Ecus pour 4 ans) et donnent leur accord de principe à l'interdiction par les Etats membres

## AIDE-

## **MEMOIRE**

qui le souhaitent, de la vente de l'essence sans plomb sur leur territoire.

#### 25 mai

Protection civile — Les Douze lancent une politique communautaire dans ce domaine basée sur l'échange d'informations et la mise en œuvre d'exercices communs de stimulation des catastrophes.

#### 25 et 26 mai

Agriculture — Le démantèlement des montants compensatoires monétaires et la taxe sur les matières grasses continuent à bloquer le débat sur les prix pour la campagne 1987/88. Budget — Jacques Delors lance un nouvel appel aux ministres des Affaires étrangères pour que les difficultés budgétaires et autres de la Communauté soient au plus vite réglées. Ainsi, il fait remarquer qu'en l'absence de décision sur le programme-cadre de recherche, quatre cent chercheurs participant au programme "Esprit" doivent être renvoyés.

### 26 mai

Acte Unique — Une nette majorité d'Irlandais se prononce, lors d'un référendum national, pour la ratification de l'Acte unique par leur pays. La participation est cependant assez faible (autour de 50 %). Le dernier obstacle à l'entrée en vigueur du nouveau Traité est ainsi levé.

Social — Le ministre belge du Travail, Michel Hansenne, propose, en qualité de président du Conseil, qu'une liste des droits sociaux fondamentaux soit fixée afin de clarifier le débat sur la flexibilité du temps de travail. Les ministres tiennent aussi leur premier débat sur la Sécurité sociale.

Commerce — La Commission propose la création d'un système communautaire d'assurances/crédits pour les exportations vers les pays tiers.

Justice — Les ministres réaffirment leur appui à la création d'un espace judiciaire européen et signent un premier train d'accords dans cette direction.

## 30 mai - 1er juin

Agriculture — Les ministres discutent, au cours d'une réunion informelle de trois jours en Belgique, des propositions de la Commission sur les aides aux revenus, qui ne semblent être bien accueillies que par les Pays-Bas et la RFA.

Le président de la Commission, Jacques Delors, a qualifié de "relativement satisfaisants" les résultats obtenus par le Sommet des sept pays les plus industrialisés à Venise, à la mi-juin. Des "progrès lents mais certains" ont été réalisés dans le domaine monétaire mais ce sont surtout les positions sur l'endettement des pays les plus pauvres qui ont été importantes, a souligné Jacques Delors.



## **Publication**

La publication suivante est disponible auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

□ EUR12: L'Europe des Européens (Le dossier de l'Europe, 7-8/87, avril 1987).

#### **EN VENTE**

 L'aide alimentaire de la Communauté européenne (l'Europe Verte n° 216, novembre 1986), 50 FB (TVA exclue).

# Où se documenter?

Bibliothèques, banques de données, archives, pour le néophyte, il devient bien difficile de s'orienter dans la vaste documenta-tion des Communautés européennes, ouverte au pu-blic mais dispersée dans les nombreux bâtiments de la Commission européenne. Ainsi, outre la bibliothèque centrale (située av. de Cortenberg, nº 1 à 1040 Bruxelles), chaque direction générale, de l'énergie à l'union douanière, possède sa propre bibliothèque spécialisée et son "data-room" où l'on peut consulter les banques de données de la CE. Pour s'y retrouver dans ce labirynthe de l'information, une publication vient d'être éditée par la Commission européenne: "Où et comment vous documenter" que vous pourrez recevoir en écrivant au "Scad" (JECL 0/70), Commission des Communautés européennes, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles. Le SCAD pourra aussi vous orienter directement dans vos recherches et il comporte une banque de données, répertoriant les principaux actes communautaires, publications et articles de périodiques des pays européens consacrés à des thèmes d'intérêt européen et ceci, depuis septembre 1983. Renseignement par téléphone au 235.52.61. Pour tout savoir sur les banques de données des Communautés euro-



"Bruxelles, ville internationale et européenne" était le thème du discours qu'a prononcé le ministre François-Xavier de Donnea, le 3 juin, au Bureau de presse et d'information de la CE en Belgique. Le ministre chargé de la Région bruxelloise a souligné les atouts de la capitale — "centre nerveux de communication", "siège des Communautés européennes et de l'Otan", "troisième ville de congrès du monde", "pôle d'attraction pour les affaires" avec l'installation de plus de 6.700 sociétés étrangères au cours des 25 dernières années — mais aussi ses handicaps, notamment la lourdeur de la fiscalité et le coût élévé des télécommunications. C'est dans cette optique qu'une véritable politique régionale a été mise sur pied, prévoyant entre autres des incitants fiscaux, a expliqué le ministre.



Le commissaire Carlo Ripa di Meana et le président du Conseil sur la protection civile, le ministre belge Joseph Michel.

péennes, également accessibles au public, vous pouvez aussi vous référer à la publication "Eurotec", numéro spécial d'avril 1986, à demander à M. Jacquot, Commission européenne, Direction générale de l'Information — Berlaymont 2/73 — 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles.

## **Agenda**

27-30.6 : Festivités européennes au Parc du Cinquantenaire (Bruxelles); 731.7 et 4-28.8: Session de formation du CLL (UCL-Louvain-la-Neuve et en-Woluwe): "Le perfectionnement du français et la pratique de la CE"; 13.7: "Forum International (Geel); 4.9: Jeunes Réformateurs Libéraux (Arr. de Verviers); 23.9: "Maritieme School Sint-Henricus" (Anvers).